



Validation des titres : la règle d'ordre

Plusieurs exposants ont vu les demandes de titre de leur chats refusées par le LOOF. Au total, 33 diplômes de titre, demandés par 17 clubs différents, ont ainsi été refusés depuis le mois de février 2012. Pourquoi ? Parce que l'ordre chronologique d'engagement dans les classes d'exposition n'avait pas été respecté.

En effet, certains exposants profitent de déplacements à l'étranger et engagent leurs chats dans une classe dans laquelle ils n'ont pas le droit de concourir car il leur manque des certificats d'aptitude de la classe précédente. Ainsi, un chat fait son premier CACIB le samedi et passe directement en CAGCI le dimanche alors qu'il lui manque deux CACIB pour que son titre de Champion International soit validé.

Le règlement des expositions du LOOF est clair: une classe supérieure ne peut être abordée tant que la classe inférieure n'est pas achevée.

Deux articles en particulier traitent des modalités d'engagement dans une classe de jugement et du passage d'une classe à une autre. Le premier concerne le cursus international, le second le passage du cursus national au cursus international.

Article 10-14

On ne peut concourir dans une classe de jugement qu'à la condition de justifier du Diplôme de Titre de la catégorie précédente ou du nombre et de la qualité de Certificats d'Aptitude permettant l'obtention du titre précédent.

Cela signifie qu'il faut avoir fait la demande du titre précédent pour pouvoir engager dans la classe supérieure. Pour répondre à cette exigence, dont le respect éviterait des refus de diplômes de titre en cascade lorsque des problèmes apparaissent dès le titre de Champion alors que le chat est déjà en CAGCE, le diplôme de titre devrait être demandé le plus tôt possible après l'obtention du dernier certificat d'aptitude.

Quand il est impossible de présenter le dernier diplôme de titre obtenu, en cas de changement de classe dans le week-end par exemple, l'exposant doit pouvoir justifier du nombre de certificats de *la classe précédente*.

Exemples :

Pour concourir en CAGCI(B), l'exposant *doit avoir demandé le titre de Champion et le titre de Champion International* de son chat. Si le temps ne lui a pas permis de recevoir le titre de Champion International, il doit justifier du nombre et de la qualité des CACIB obtenus.

Pour concourir en CACE, l'exposant *doit avoir demandé tous les titres précédents*, mais peut justifier l'engagement dans cette classe par les certificats d'aptitude au CAGCI(B) obtenus.

Nb. de Certificats	Chronologie obligatoire des certificats	Titre
3 CAC (93 points)	1	1 CAC minimum obtenu en France
	2	
	3	
3 CACIB (95 points)	4	1 CACIB minimum obtenu en France, 1 CACIB minimum à l'étranger
	5	
	6	
4 CAGCI (96 points)	7	1 CAGCI(B) minimum obtenu en France, 1 CAGCI(B) minimum à l'étranger
	8	
	9	
	10	
5 CACE (97 points)	11	1 CACE minimum obtenu en France, 2 CACE minimum à l'étranger
	12	
	13	
	14	
	15	
5 CAGCE (98 points)	16	1 CAGCE minimum obtenu en France, 3 CAGCE minimum obtenus à l'étranger dans deux pays différents
	17	
	18	
	19	
	20	

Article 11-5 : (Pour passer du parcours national au parcours international)

Lorsqu'il aura l'occasion de se rendre en exposition à l'étranger, la possession de Certificats d'Aptitude obtenus alors en CACIB, CAGCI, CACE et CAGCE lui permettra, par simple substitution des certificats manquants, de devenir Champion International, Grand champion International, Champion d'Europe et Grand Champion d'Europe.

Du cursus national au cursus international

A partir du certificat 6, des certificats doivent être obtenus à l'étranger pour rejoindre le cursus international

Cursus national : le chat est...	Certificats obtenus en cursus national	Pour changer de cursus
Champion	1 2 3 3 CAC en France	(<i>cursus national = cursus international</i>)
Double Champion	4 5 6 3 CACIB en France	Faire un 4e CACIB à l'étranger après le certificat 6 pour devenir Champion International
Triple Champion	7 8 9 10 4 CAGCI(B) en France	Justifier du Championnat International et faire un 5e CAGCI(B) à l'étranger après le certificat n°10 pour devenir Grand Champion International
Quadruple Champion	11 12 13 14 15 5 CACE en France	Justifier du titre de Grand Champion International et faire un 6e et un 7e CACE à l'étranger après le certificat n°15 pour devenir Champion d'Europe
Suprême Champion	16 17 18 19 20 5 CAGCE en France	Justifier du titre de Champion d'Europe et faire un 6e, un 7e et un 8e CAGCE à l'étranger (dans 2 pays différents) après le certificat n°20 pour devenir Grand Champion d'Europe

Le respect de la chronologie des certificats français est obligatoire pour que les titres du cursus national soient validés. Là encore, la classe supérieure ne peut être abordée que lorsque la classe inférieure est achevée.

De la même manière, les certificats étrangers viendront s'intercaler au moment de leur obtention à condition d'avoir été obtenus dans l'ordre croissant des classes d'exposition.